

Mamirolle

Actus

N° 63- mars / avril 2021



MAMIROLLE

SE MET AU VERT ! (p. 5)

Animaux errants

nouvelles conventions

Conseil municipal du 24 février 2021

1 En application de l'article L. 211-24 du code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale soit s'octroyer les services d'une fourrière située sur le territoire d'une autre commune. Dans ce cadre, Mamirolle avait signé, en 2019, une convention avec la SPA de Besançon pour une période d'un an, pour l'accueil et la garde des chiens errants de la commune.

Cette convention étant arrivée à échéance, une nouvelle convention a été établie. Les prestations de la SPA y sont élargies à l'accueil des chats domestiques socialisés trouvés errant sur la commune ainsi qu'à l'accueil des chats ou de chiens blessés ou accidentés trouvés sur la commune après que ces derniers ont reçu les soins d'un vétérinaire. Les tarifs ont été augmentés pour tenir compte de ces nouvelles prestations. Ils s'élèvent dorénavant à 0,50€/an/habitant avec un forfait minimum de 50€.

2 En application des dispositions de l'article R 211-11 du code rural et de la pêche maritime (CRPM), le maire prend toutes dispositions de nature à permettre une prise en charge rapide de tout animal errant ou en état de divagation qui serait trouvé blessé ou accidenté ainsi que de tout animal errant ou en état de divagation en dehors des heures et des jours ouvrés de la fourrière.

Une convention d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a donc été établie entre la commune et la SELARL de vétérinaires Clinique du Val afin d'organiser le ramassage et les premiers soins à donner aux animaux accidentés ou blessés sur la voie publique et de mettre en place une action de régulation de la population féline sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune au titre des dispositions de l'article L211- 27 du CRPM.

Conformément aux dispositions de l'article R211-12 du CRPM, la campagne de capture des chats errants fera l'objet d'une information auprès de la population. Un arrêté municipal en précisera les lieux, jours et heures.

Adhésion

Association Européenne Via Francigena

Conseil municipal du 24 février 2021

Dans le Mamirolle Actus du mois de septembre, nous vous avons présenté la **Via Francigena**, pèlerinage qui relie Canterbury, dans le sud de l'Angleterre, à Rome via la France puis la Suisse. Le tracé passe par notre village et il a semblé opportun que Mamirolle adhère à l'Association Européenne Via Francigena (AEVF) qui participe au rayonnement du pèlerinage et des sites traversés à l'échelle internationale. Elle s'est fixé plusieurs objectifs pour les trois ans à venir comme le doublement de la fréquentation de l'itinéraire, une réelle possibilité de développement local et touristique pour notre commune.

À l'occasion de ses 20 ans, elle organise, avec ses partenaires, la manifestation **Road to Rome 2021**. Il s'agit d'une longue marche, sur la totalité du parcours, qui se

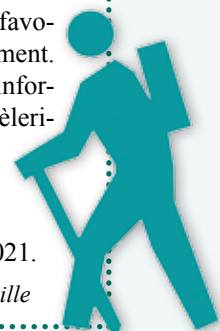
déroulera entre juin et septembre 2021. Les randonneurs effectueront le tronçon Besançon-Foucherans en passant par Mamirolle le 19 juillet. Les communes traversées pourront être sollicitées pour accueillir les marcheurs. L'occasion de mettre en avant leurs atouts.

Ce projet est bien sûr conditionné à une évolution favorable de l'épidémie que nous connaissons actuellement. Rendez-vous dans notre prochain numéro pour des informations plus précises sur cette manifestation, le pèlerinage et l'association.

La cotisation annuelle à l'AEVF, pour une commune de la taille de notre village, s'élève à 325€. Elle a été approuvée lors du conseil municipal du 24 février 2021.

Christel Vieille

Plus d'informations : <https://www.viefrancigene.org/fr/>



RAPPEL

Travaux

Des travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable auront lieu **rue des Noyers**, à compter du 1^{er} avril. Une partie de la rue pourrait être coupée à la circulation le temps de l'intervention.

Pendant les travaux de modernisation de la **ligne des horlogers**, la circulation des trains est interrompue du **1^{er} mars au 31 octobre 2021**. Un service de bus de substitution a été mis en place.

RAPPEL

Info COVID-19

Pour rappel, le préfet du Doubs a généralisé l'obligation du port du masque, du lundi 15 au mercredi 31 mars, pour les personnes de 11 ans et plus, sur le territoire urbanisé de l'ensemble des communes du Doubs, c'est-à-dire dans les zones délimitées par les panneaux indicateurs d'entrée et sortie des communes.



**C'est parti !**

Mamirolle se dote d'une page Facebook «CommuneDeMamirolle». Elle est destinée à la diffusion d'informations, d'actualités, et d'événements en lien avec la vie de notre commune ou présentant un intérêt pour ses habitants. Ce nouveau support de communication n'est pas destiné à recevoir des promotions commerciales ou autres annonces n'ayant pas un caractère d'utilité publique. Il vient en prolongement du blog et du bulletin municipal, le site internet étant dédié, lui, à de l'information plus factuelle.

Afin qu'elle reste un lieu convivial d'information et d'échanges, une charte d'utilisation précise quelques règles d'usage. Retrouvez-la dans les mentions légales. Elle rappelle les bonnes pratiques comme éviter les hors-sujets, rester courtois, ne pas publier des contenus inappropriés. Elle énonce également les comportements interdits notamment le harcèlement, la diffamation, le racisme, le non-respect du droit d'auteur et autres droits voisins, etc.

Les contributions feront l'objet d'une

modération *a posteriori*. L'équipe d'animation de la page pourra être amenée à supprimer les contenus s'ils ne sont pas conformes aux lois en vigueur et/ou aux conditions générales d'utilisation de Facebook et/ou s'ils ne respectent pas les règles énoncées dans la charte.

Grâce au respect de quelques règles de savoir-vivre, nous contribuerons toutes et tous à faire de cet espace un lieu d'expression bienveillant et constructif pour notre commune et le bien-être de ses habitants.

Christel Vieille

<https://www.facebook.com/CommuneDeMamirolle>

Info radar**Commission Prévention - sécurité**

Notre radar pédagogique est installé, depuis le mois de novembre 2020, rue de la Source, à l'intersection avec la rue des Essarts, dans le sens descendant. Il passe une cinquantaine de véhicules par jour dans ce sens.

Très peu d'excès de vitesse puisque 85 % des enregistrements le sont à moins de 45 km/h. Ce bon score semble normal car les véhicules, lorsqu'ils sont enregistrés, doivent la priorité à une trentaine de mètres plus loin !

Merci, néanmoins, aux conducteurs. Mais que dire pour les autres ? Ils circulent à plus de 60 km/h à proximité de l'intersection où ils devraient pouvoir s'arrêter pour céder la priorité ! Et l'un d'eux se permet même de passer à 77 km/h, qui est la vitesse maximale enregistrée !

A 60 km/h la distance d'arrêt est égale à 36 m sur route sèche et à 77 km/h, elle grimpe à 52,6 m. Sur chaussée humide il faudra 45 m à 60 km/h pour s'arrêter

et 67,5 m à 77 km/h ! Pour rappel, nous sommes à 30 m environ d'une priorité !

Que ceux qui roulent à 50 km/h ne pensent pas être hors de danger car les distances d'arrêt à cette vitesse sont de 27,5 m sur route sèche et de 34 m sur route mouillée. Cela signifie qu'ils sont à la limite du risque de collision s'ils devaient céder la priorité !

Le vice-président, Ernest Coppola

Incivilités... même à Mamirolle !

Plusieurs d'entre vous nous ont interpellés sur le manque de civisme de quelques-uns. Les beaux jours reviennent et chacun souhaite pouvoir profiter sereinement des espaces publics. Malheureusement, les déchets jetés dans nos rues réapparaissent et ternissent l'image de notre commune. Alors, pour le bien être de tous et la propreté de notre village, quelques rappels et règles de bon sens s'imposent :

- ▶ Ne pas jeter ses détritres dans les rues et encore moins dans la nature,
- ▶ Ne pas brûler ses déchets ménagers ou verts même dans son jardin,
- ▶ Ne pas jeter son mégot de cigarette qui représente un déchet polluant pour l'environnement,
- ▶ Par mesure d'hygiène, ne pas laisser son animal de compagnie faire ses besoins sur les trottoirs, les espaces

verts communaux et parcs de jeux, tout lieu où nos enfants sont susceptibles de jouer. S'équiper d'un petit sac pour ramasser les déjections de son chien contribuera au bien vivre ensemble.

- ▶ Ne pas abandonner ses encombrants ou autres objets tomber en désamour... sur la voie publique ou au fond des bois. Nous avons la chance d'avoir une déchetterie à proximité ouverte très largement. Il en va de même pour les déchets verts.
- ▶ Et bien évidemment, ne pas jeter son masque usagé (FFP2 ou chirurgical) ailleurs que dans sa poubelle (grise) préalablement emballé dans un sac.
- ▶ Pour terminer, ne pas dégrader le mobilier urbain qui est la propriété de la communauté et qui fatalement nous coûtera à tous d'une façon ou d'une autre.

Merci à tous ceux qui participent déjà activement à la préservation de notre cadre de vie et de l'environnement.



Élections

Christophe Manganoni

petits rappels sur les démarches

Les élections départementales et régionales se dérouleront en juin prochain, de façon concomitante. Elles auront lieu les dimanches 13 et 20 juin. L'occasion de rappeler aux futurs jeunes électeurs les démarches à effectuer pour participer aux scrutins. Vous avez 18 ans cette année ou fêterez votre 18^e anniversaire au plus tard le 12 juin 2021, ces petits rappels vous concernent.

Conditions à remplir pour voter

- ▶ être français-e,
- ▶ avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection,
- ▶ jouir de ses droits civils et politiques,
- ▶ être inscrit-e sur les listes électorales.

Tout-e Français-e qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit-e automatiquement si les formalités du recensement militaire ont été accomplies (*voir ci-dessous*).

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (*recensement tardif, déménagement après le recensement,...*), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales

- ▶ en ligne en utilisant le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales (*joindre la version numérisée d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité*).
- ▶ en mairie (*fournir un justificatif de domicile, d'identité, et un formulaire cerfa n°12669*).
- ▶ par courrier (*accompagné des mêmes documents*).
- ▶ par l'intermédiaire d'une personne (*lui fournir une attestation par laquelle vous lui confiez ce pouvoir, accompagnée des mêmes documents*).

Pour vérifier son inscription : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
 Pour s'inscrire en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Rappel sur le recensement militaire

Tout-e jeune Français-e doit se faire recenser à compter de son 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit (*si la démarche n'a pas été faite dans ce délai, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans*).

À quoi sert le recensement ?

- ▶ obtenir une attestation obligatoire pour s'inscrire, avant l'âge de 18 ans, à un examen (*BEP, Baccalauréat...*), ou un concours administratif.
- ▶ être convoqué-e à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté-e, est obligatoire pour s'inscrire, à partir de l'âge de 18 ans, à un examen (*BEP, Baccalauréat...*), à un concours administratif et à l'examen du permis de conduire.
- ▶ être inscrit-e automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Comment se faire recenser ?

Il faut se rendre à la mairie de votre domicile muni-e des documents suivants :

- ▶ carte nationale d'identité ou passeport valide,
- ▶ livret de famille à jour,
- ▶ attestation de domicile.

Attention : aucun duplicata de l'*attestation de recensement* ne sera fourni. En cas de perte, il faudra demander une *attestation de situation administrative* à votre Centre du Service National.

CSN : 09 70 84 51 51





MAMIROLLE

SE MET AU VERT !



Alexandre Benoît-Gonin

Depuis plusieurs années, les effets du changement climatique sont perceptibles de tous, notamment avec l'augmentation et l'intensification des périodes chaudes et sèches en été et la relative douceur hivernale.

Les cinq dernières années ont été les plus chaudes observées depuis 1850 et, selon les différents scénarios les moins pessimistes du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), les températures du globe pourraient augmenter de 2°C à 5°C d'ici 2100, ce qui est déjà considérable.

La résonance des actions possibles qui émanent des différents accords sur le climat est assez floue pour tout un chacun et il est difficile de se projeter sur l'impact que chaque geste pourrait avoir à l'échelle d'une commune comme la nôtre. Pourtant, il est essentiel d'agir et d'entamer des actions pour notre avenir et celui de nos enfants.

L'équipe municipale a l'ambition de faire de la transition énergétique et du développement durable, deux axes de travail majeurs sur toute la durée du mandat et nous avons souhaité

vous présenter les sujets sur lesquels nous avons commencé de travailler, en tenant compte de leurs spécificités techniques, et bien évidemment de leur acceptabilité économique.

Notre objectif est d'avancer sereinement dans le développement de ces projets dont certains vous sont présentés aujourd'hui.

Sommaire

Les projets à l'échelle de Mamirolle
Zéro phyto, une évolution progressive
Du côté de la restauration scolaire
Entretenir sa haie, alliée de la biodiversité



Les projets

à l'échelle d

Le comité Environnement et de
une matinée éco-citoyenne le
nettoyage de printemps est pré
des équipes et la remise du ma
et de démonstration sont prévu
sanitaire obligera à respecter c
rer des attroupements aux a
gestes barrières et la dis
demment porter un

Récupérer
l'eau de pluie
pour économiser
l'eau potable

Cela paraît désor-
mais une évidence et ce
qui était encore marginal il y
a une quinzaine d'années en zone
urbaine et périurbaine se démocratise :
la récupération d'eau de pluie.

Les sécheresses consécutives nous ont rappelé
que l'eau était un bien précieux et une ressource
qui est loin d'être inépuisable. Néanmoins, les dis-
positifs doivent être adaptés à l'usage qui sera fait
de l'eau récupérée. De la simple cuve aérienne
en polyéthylène de quelques dizaines de litres
à la cuve enterrée en béton de plusieurs
mètres cubes, il existe une multitude
de choix.



1

Cette opération,
en cours de réflexion,
pourrait bénéficier de
l'aide de l'Agence de l'Eau
Rhône Méditerranée Corse
et de la Région Bourgogne
Franche-Comté.

En plus de réa-
liser des économies
sur l'eau potable tirée du
réseau de distribution, ce dis-
positif éviterait de surcharger
les canalisations d'eaux plu-
viales puisque le trop-plein de
la cuve pourrait être infiltré
directement dans le sol.

Samedi 27 mars
MAMIROI

MATINÉE ÉCO

L'équipe muni-
cipale a étudié la pos-
sibilité de mettre en place
une cuve maçonnée permettant de
récupérer 30 à 40 m³ de l'eau provenant
du toit d'un bâtiment communal. Cela
permettrait d'alimenter en eau la désher-
beuse à mousse utilisée dans le cadre de
l'arrêt de l'utilisation de pesticides (Zéro
phyto - voir pages suivantes). 40 m³,
c'est la quantité d'eau maximale
nécessaire à ce mode de
désherbage.

désherbeuse à mousse



Performance
énergétique
des bâtiments
communaux

L'un des grands
projets est de réduire
au maximum le recours aux énergies
fossiles pour le chauffage des bâtiments
communaux. Une étude, réalisée avec le
soutien de Grand Besançon Métropole, a per-
mis d'identifier l'opportunité d'un réseau de
chaleur autour des bâtiments de la mairie, de
l'ancienne mairie et de la Poste. L'objectif
serait de créer une chaufferie unique fonc-
tionnant aux énergies propres pour
le chauffage de l'ensemble des
constructions.

2

Optimiser l'isolation
Le bâtiment de la mairie a
fait l'objet d'une réhabilitation
il y a quelques années et un dia-
gnostic énergétique va être mené
sur le bâtiment qui accueille
la Poste ainsi que deux loge-
ments à l'étage.

1^{ère}
étape

Le diagnostic
devra permettre de
définir les travaux d'isola-
tion à mettre en œuvre. Bien
entendu, la réalisation et l'avan-
cement du projet dépendront
des contraintes financières qui
en découleront.

3

L
indi
mis fi
duits p
retien
plus d'h
saillan
insect
ma

e Mamirolle

éveloppement durable organise samedi 27 mars. Le départ du évé à 9h15, après la constitution matériel. Des stands d'information us toute la matinée. La situation quelques règles : ne pas gêné- bords des stands, respecter les tanciation physique, et bien évi- masque.

6



RDV 9h00
Centre commercial
Nettoyage de printemps départ 9h15
Stands Animations de 9h30 à 12h00
mieux jardiner
fabriquer son-même
mieux acheter
D-CITOYENNE

Zéro phyto

Le « zéro phyto » que que Mamirolle a n à l'utilisation des pro- phytosanitaires pour l'en- de ses espaces publics : herbicide, plus de débrous- t, aucun fongicide ou ticide, et plus d'anti-li- ces... en un mot plus de pesticides.

Pour en arriver là, le chemin a été long et les changements progressifs. La commune a dû investir beaucoup de temps, et s'est équipée en matériel. Ces investissements ont permis de garder un entretien satisfaisant des espaces, et de tenir durablement cette exigence.

(voir page suivante)

Zéro phyto



Biodiversité

① prairie fleurie, éco-pâturage, fauche tardive, végétalisation spontanée

7

énergies renouvelables

Comme vous avez pu le lire dans le Mamirolle Actu n°62, notre commune a adhéré au Club Climat de Grand Besançon Métropole qui, dans le cadre de son plan Climat, souhaite consommer 100 % d'énergies renouvelables d'ici à 2050. L'ambition est donc forte et nous devons engager le travail dans les meilleures dispositions d'accompagnement technique et financier.

5

Accompagnement technique

Il est assuré par les « conseillers en énergie partagée » de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (GBM) dans le cadre de l'aide aux communes à laquelle nous avons souscrit. Une étude d'opportunité a été réalisée fin 2020 pour équiper la toiture de la salle des fêtes en panneaux photovoltaïques. L'utilisation de ce bâtiment n'est pas propice à l'autoconsommation et il serait privilégié une revente totale à un fournisseur d'énergie.

Et si Mamirolle produisait des énergies renouvelables ?

Selon la surface de panneaux installés, le retour sur investissement varierait entre 4 et 7,5 ans avec, à l'issue, des recettes pour la commune. Le nombre de foyers équivalent desservis varierait de 4 à 19 !

Il serait assuré en partie par GBM, mais aussi par le Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs (SYDED) laissant espérer une aide à hauteur de 60 %. Ces aides sont soumises à certaines règles sur lesquelles l'équipe municipale et les « conseillers en énergie partagée » de GBM travaillent actuellement.

Accompagnement financier

4

Notre village compte de nombreux espaces verts de surfaces diverses répartis sur l'ensemble de la commune. Beaucoup d'entre eux sont enherbés et régulièrement tondus.

Pour qualifier une pelouse rase, on entend souvent dire que « cela fait propre ». Disons plutôt que c'est « uniforme » et par définition, ce qui est uniforme offre peu de diversité de milieux et donc, peu d'espèces abritées. Avec les services techniques, l'équipe municipale cherche à diversifier les modes de gestion des espaces pour améliorer la biodiversité et des tests seront réalisés dès cette année pour être optimisés les années suivantes et diversifier le plus possible la faune et la flore.

Vers une gestion différenciée des espaces verts pour plus de biodiversité

Mamirolle Actu

Mamirolle Actu se met également au vert. Il ne vous aura pas échappé que le papier sur lequel il est imprimé a changé. Ce nouveau support bénéficie de plusieurs certifications qui limitent son impact écologique. Il est notamment certifié FSC® Recyclé c'est-à-dire qu'il est fabriqué à 100% à partir de fibres recyclées, et TCF qui garantit que la pâte à papier utilisée a été blanchie sans utilisation de chlore. Il bénéficie également du label européen « Écolabel ».



L'idée d'une commune soucieuse de la protection de l'environnement, de votre santé et de celle des agents techniques qui travaillent pour vous, peut paraître évidente. Cependant sa mise en application met la collectivité face à des défis, qu'elle doit relever avec l'entière implication des élus, du personnel technique, mais aussi des habitants. Prenons le cas de la gestion et l'entretien des espaces publics, et notamment du désherbage. Vous le savez sans doute notre commune est en «zéro phyto» depuis juin 2016.

1 Retour sur 15 ans de démarche «zéro phyto»

Au début des années 2000, la ville de Besançon a initié, dans le cadre de la protection de la ressource en eau d'Arcier, la mise en œuvre d'un plan d'action visant sa protection vis-à-vis des pollutions d'origine phytosanitaire. Pour ce faire, elle a, entre autres, sollicité différentes structures techniques pour accompagner les utilisateurs de ces produits sur l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage. Dans ce contexte, FREDON* a été retenue et missionnée pour accompagner et sensibiliser les utilisateurs non agricoles, qu'ils soient professionnels (entreprises, communes,...) ou amateurs.

C'est ainsi que dès 2005, Mamirolle a pu bénéficier de conseils techniques et d'une étude de plan d'entretien de la commune (ou plan de désherbage).

Cette étude a permis de faire l'état des lieux sur l'utilisation des produits sur le territoire communal (dose par rapport aux surfaces traitées, conformité avec la réglementation, ...), de proposer des solutions d'amélioration et de réduction de leur emploi :

- ▶ acceptation de la végétation spontanée,
- ▶ mise en œuvre de techniques non chimiques.

Diverses préconisations ont été faites pour remplacer les produits, utilisés systématiquement à Mamirolle comme dans un grand nombre de collectivités.

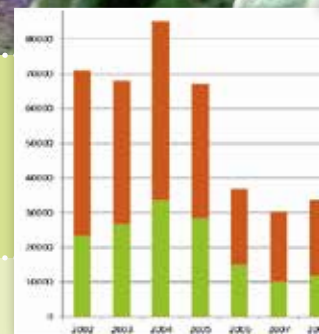
Ainsi, la commune a réduit de manière significative son usage de produits phytosanitaires : environ de moitié entre 2005 et 2006. Puis de 2006 à 2012, les pratiques se

sont stabilisées (graphique ci-dessus).

L'évolution des pratiques s'est poursuivie. la commune a testé différentes techniques et itinéraires d'entretien proposés par FREDON :

- ▶ désherbeur thermique portatif,
- ▶ augmentation du balayage mécanisé en 2010,
- ▶ mise en œuvre de prairies fleuries, etc...

Avec une nouvelle diminution de moitié de la quantité d'herbicides, et l'arrêt de l'utilisation d'un produit débroussaillant, elle a franchi un nouveau palier en 2013. Ce changement de pratique, loin d'être anodin, s'est fait au profit d'interventions mécaniques de débroussaillage, plus chro-



* Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

2 Une démarche en constante évolution

Cette démarche n'est jamais figée et doit constamment évoluer pour répondre aux différents défis qui nous attendent. En premier lieu, il faut soulager l'équipe technique, en réduisant les espaces à entretenir et en végétalisant des surfaces minérales.

L'emploi des techniques non chimiques vont certes dans le bon sens, mais consomment également des ressources et notamment de l'eau. Dans le contexte actuel de réchauffement climatique et la répétition depuis 3 ans de périodes de sécheresse, il faut s'adapter à de nouvelles pratiques. La récupération d'eau de pluie pour alimenter la désherbeuse thermique en est une, le choix approprié des végétaux pour les massifs d'ornement (moins d'arrosage) et la désimperméabilisation des surfaces permettant l'infiltration des eaux et l'alimentation des sols, en sont d'autres. En effet, l'entretien et l'aménagement des espaces publics ne consistent pas uniquement à la maîtrise des plantes spontanées. Ces espaces et leurs pratiques d'entretien doivent s'adapter aux changements climatiques et à la préservation de la biodiversité, et cela passe par le végétal. Une meilleure acceptation de la végétation spontanée dans des espaces appropriés, une gestion différenciée de la tonte, voire de la fauche tardive permettront de répondre à ces enjeux. Ce sont ces nouveaux défis qui nous attendent et que la commune doit relever.

3 Réglementation de l'usage des phytosanitaires en JEVI*

L'encadrement réglementaire en vigueur pour l'emploi des phytosanitaires par les professionnels en JEVI a constamment évolué depuis les années 2000, pour franchir une étape majeure le 1^{er} janvier 2017 en application de la loi de transition énergétique d'août 2015 : la fameuse «loi Labbé» !

Elle interdit l'usage des produits phytosanitaires chimiques de synthèse sur les espaces publics (sauf cimetières et terrains de sport). Elle concerne les particuliers. En effet, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires chimiques de synthèse à usage non professionnel sont interdites depuis le 1^{er} janvier 2019. Fini le glyphosate sur nos allées !

Depuis plusieurs années, une gamme de «nouveaux» produits, qualifiés à faible risque ou autorisés dans le cadre de l'agriculture biologique sont disponibles.

Si en 2016, la commune de Mamirolle est allée au-delà des exigences de la loi Labbé, en arrêtant totalement l'emploi de tous produits, elle respecte d'ores et déjà de nouvelles dispositions prévues par un arrêté publié le 15 janvier 2021.

Ce texte étend l'interdiction, au 1^{er} juillet 2022, aux habitations et différents lieux fréquentés par le public ou à usage collectif.

Les cimetières et terrains de sport vont être désormais concernés.

* Jardins, Espaces Verts et Infrastructures



nophage, et d'une meilleure acceptation de la végétation spontanée. À cette époque la baisse est significative : -67 % de pesticides. Et la démarche ne cessera de se confirmer jusqu'à l'arrêt complet de l'emploi de pesticides au milieu de l'année 2016. Ce fut possible notamment grâce à l'arrivée de la désherbeuse à mousse chaude, matériel dont l'investissement fut mis en réflexion dès 2015, pour être approuvé techniquement après plusieurs essais, puis financièrement après chiffrage.

Rappelons que la commune de Mamirolle a été particulièrement innovante à l'échelle régionale et même nationale avec l'acquisition de ce matériel, acheté grâce à l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Aujourd'hui les agents combinent différentes techniques en fonction des espaces :

- ▶ balayage mécanisé 2 fois par an de l'ensemble de la voirie (début printemps et automne) par un prestataire et Grand Besançon Métropole.
- ▶ passage de la désherbeuse à mousse 2 fois par an : 1 fois sur l'ensemble de la commune puis 1 fois sur les espaces où l'exigence d'entretien est plus forte.
- ▶ contrôle de la pousse de la végétation à l'aide de la débroussailleuse en complément de la désherbeuse à mousse, partout où cela apparaît nécessaire soit 2 à 3 passages par an sur l'ensemble de la commune.
- ▶ en parallèle, désherbage manuel, à l'aide d'une raclette.
- ▶ diminution et paillage des massifs afin de dégager du temps à l'équipe.

Ces itinéraires d'entretien ont un coût : le temps. En effet, si la désherbeuse à mousse a permis de stopper définitivement l'usage des produits chimiques, son utilisation est nettement plus chronophage, du fait même de son mode d'action.

Le but est de provoquer un choc thermique sur la plante, à l'aide d'un mélange d'eau chaude (96°C) associé à un adjuvant moussant organique et biodégradable à base d'amidon de maïs et d'huile végétale. Cette mousse prolonge l'action du choc thermique, qui entraîne la dégradation lente de la plante et retarde la levée des autres végétaux.

Le planning de l'équipe technique, sur cette activité, est chargé. Mais son implication a permis de relever le défi, anticipant même les évolutions réglementaires relatives à l'emploi des phytosanitaires par les utilisateurs non agricoles.

Une étude de FREDON, réalisée en 2017 et en 2020, montre que le temps annuel d'utilisation de la désherbeuse à mousse chaude est de 80 à 87 h de travail, au lieu des 42 h en désherbage chimique, hors temps consacré au désherbage manuel et au débroussaillage mécanique. À l'inverse, le coût annuel lié aux consommables (eau, gasoil, adjuvant) est équivalent à celui du chimique : 716 € en 2020, contre un coût à l'époque d'environ 800 € pour les désherbants

Du côté de la restauration scolaire

Valérie Rousset et Alexandre Benoît-Gonin

À la fin du précédent mandat municipal, un groupe de parents d'élèves a interrogé le comité consultatif « Environnement et développement durable » sur les possibilités et les leviers d'amélioration de la qualité de la restauration scolaire.

Le nouveau comité consultatif qui a été constitué à la fin de l'été 2020 a d'abord souhaité établir un état des lieux en collabora-

tion avec le comité consultatif « Vie scolaire et périscolaire ». Une visite de la cantine et des rencontres avec les FRANCAS du Doubs, qui assurent en délégation de service le périscolaire du SIVOS*, ont permis de mieux comprendre les contraintes liées à la restauration.

Une réflexion est également engagée, sous l'égide du SIVOS, animée par le maire de Fontain.

* Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

▶ Ce qui pourrait être amélioré

Le mode de fourniture de repas en liaison froide génère beaucoup de déchets plastiques qu'il est indispensable de recycler et peut altérer la qualité gustative de certains aliments, sans pour autant que la qualité nutritionnelle ne soit remise en cause.

Pour y remédier, les différents comités consultatifs travaillent sur la possibilité de fournir des repas en liaisons chaudes dans des bacs gastronomiques en inox, garants d'une meilleure qualité gustative et réduisant les déchets plastiques. Un groupe de travail restreint est constitué et les premières pistes sont déjà avancées en privilégiant les solutions locales.

▶ Ce qu'il faut retenir

Le service du midi est assuré en deux temps pour environ 90 enfants. Les repas sont livrés en liaison froide par un prestataire puis réchauffés pour le début du service à 11h30.

▼ EGalimm

La Loi EGalim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) propose notamment des mesures pour améliorer les équilibres commerciaux, la qualité de notre alimentation, et simplifier le domaine agricole. À Mamirolle, les conditions de la loi EGalim concernant la restauration collective sont parfaitement respectées.



menus établis par une diététicienne



30% de produits locaux



20% de produits bio



1 repas végétarien chaque semaine



1 prestataire disposant d'un légumier pour travailler les produits frais

DES REPAS VARIÉS ET ÉQUILIBRÉS, DES PRODUITS OFFRANT DE BONNES GARANTIES DE QUALITÉ, ET DES PRODUCTEURS LOCAUX BIEN REPRÉSENTÉS

Hormis leur rôle de barrière et de protection contre le voisinage, les haies abritent une faune importante essentiellement composée d'oiseaux, dans la partie haute et d'insectes ou petites bêtes dans la partie basse. Ces oiseaux qui mangent de nombreux insectes et nous évitent ainsi l'utilisation de pesticides sont en régression alors qu'ils sont essentiels à l'équilibre écologique.

Planter une haie et en prendre soin favorisent la biodiversité. Voici quelques astuces pour créer et entretenir la votre.

Quand planter ?

Automne

L'automne est une période privilégiée pour planter une haie. Après l'été, les plantes entrent dans une période de repos hivernal et donc le processus de déterrer pour replanter est moins stressant pour les plantes. C'est en général le moment où il pleut le plus, ce qui aide à la reprise des racines, mais ne dispense, en aucun cas, d'un arrosage important et régulier lors de la saison d'été suivante.



Il existe deux sortes de haies privées : les haies «vives» composées de plusieurs espèces et les haies «classiques» composées d'une seule variété (cyprès, thuya, épicéa, laurier...)

Que dit la législation ?

En l'absence de dispositions locales, c'est la règle générale qui s'applique. Ainsi, on ne peut pas planter un arbre ou une haie à moins de 50 cm de la limite de sa propriété si la plantation ne dépasse pas 2 m de hauteur, ou à moins de 2 m de la limite si la plantation dépasse 2 m. Il est judicieux de reculer cette limite de 50 cm supplémentaires pour pouvoir passer entre sa haie et son mur ou son grillage lors de la taille ou tout simplement pour éviter que la haie déborde chez ses voisins, sur la voie publique et sur les trottoirs.. empêchant la bonne circulation des véhicules et le passage des piétons.



Que planter ?

Voici quelques exemples pour nourrir votre inspiration. Cette petite liste n'est pas exhaustive et vous pouvez trouver conseils dans les jardinerie et pépinières du secteur : Troène, groseillier d'ornement, deutzias, forsythia, weigelia, boule de neige, seringat,... La variété et le mélange d'espèces au feuillage caduc ou persistant, diversément coloré, avec des floraisons étalées dans le temps, donneront un aspect intéressant à votre haie.

Haie vive

Comment choisir ?

Haie classique

- ① **Avantages** : dense, barrière visuelle plus efficace, taille plus rapide.
- ② **Inconvénients** : plus sensible aux aléas climatiques et attaques d'insectes et champignons, entretien plus régulier, moins modulable, taille bruyante et malodorante, utilisation d'énergie (taille-haie).

Haie vive

- ① **Avantages** : belle esthétique, couleurs variées, bouturage possible, plus résistante, taille silencieuse, économie d'énergie.
- ② **Inconvénients** : moins dense en hiver (perte du feuillage), donc protection visuelle moins efficace, taille plus longue si usage du sécateur et de la scie.

er sa haie

Quand et comment tailler ma haie ?

La période idéale se situe entre les mois d'octobre et mars, en évitant les périodes de grand froid. Il faut tailler assez loin en retrait de façon à ce que la haie ne dépasse pas votre limite et en anticipant sur la pousse de l'année suivante[®]. Grâce au sécateur et à la scie, on peut affiner la coupe, en tenant compte de la direction des bourgeons. Ainsi on favorise la pousse des branches, parallèlement à la limite, plutôt que perpendiculairement[®].

Outillage

taille-haie
sécateur
scie



Octobre à mars

1



Avant

limite de propriété



2

Après

limite de propriété



Les coupes s'effectuent toujours en biais à 5 mm au-dessus d'une feuille, d'une ramification ou d'un bourgeon, pour éviter la stagnation de l'eau sur la cicatrice et favoriser l'évacuation[®].

Que faire de mes déchets ?

Broyage et paillage

L'idéal est de broyer les déchets et d'en faire un paillage au pied même de la haie. On limite ainsi la pousse d'herbes indésirables, et on nourrit la haie, de façon naturelle. Les déchets sont également une mine d'or pour le jardin. Ce bois raméal fragmenté (BRF) active la vie du sol et le nourrit en se décomposant (permaculture, paillage...). Rien ne se perd et tout se recycle, grâce à la décomposition des végétaux assurée par les diverses petites bêtes présentes dans le sol.

Il ne faut pas oublier de couper les plus grosses branches à la base et à l'intérieur (recépage), régulièrement, afin d'apporter de la lumière au centre et favoriser les nouvelles pousses et ainsi densifier la haie.

recépage



Ligne des Horlogers

Daniel Huot

Travaux de modernisation

Dans sa monographie sur Mamirolle, Jean Duquet détaille l'histoire de cette ligne jusqu'à son inauguration le 16 août 1884.

Dès le lancement, par le gouvernement au milieu du 19^{ème} siècle, du projet d'une voie ferrée Besançon-Morteau, chaque territoire a tenté d'attirer le tracé de la voie afin de bénéficier du développement local qu'il en espérait. Les communes du plateau se sont ainsi trouvées en concurrence avec celles de la vallée de la Loue qui souhaitaient un passage de la voie. Le chemine-

ment pour quitter Besançon étant très différent, les deux projets furent soumis à une enquête d'utilité publique.

Le constat fut le suivant : « Le tracé par les plateaux était à la fois plus court et d'une exploitation plus facile, il offrait une voie directe, rapide, économique... ». C'est donc ce projet qui fut retenu. Il « s'avérait moins long de 31 kilomètres, moins abrupt, avec des courbes moins serrées... ». Il répondait à la demande de Morteau qui voulait une voie rapide... mais également à celles des loca-

lités suisses : La Chaux de Fonds, Le Locle, Les Brenets et Saint Imier. Ce choix est celui que nous connaissons aujourd'hui.

Dans les années 2000, la ligne a été menacée de fermeture. Cependant, la présence du camp militaire du Valdahon a joué en sa faveur. De plus, ces quinze dernières années, elle a connu un regain d'intérêt avec un millier de voyageurs quotidiens entre Besançon et Morteau et deux cent cinquante frontaliers entre Morteau - Le Locle - La Chaux de Fonds.



Modernisation ▶

La phase de modernisation des voies, des ouvrages, des gares était attendue depuis de nombreuses années. Elle va améliorer la performance et l'attractivité de notre Ligne des Horlogers... et sa pérennité.

La vitesse actuelle est limitée dans certaines sections, la régularité n'est pas toujours au rendez-vous. Cette liaison constitue une ligne du réseau ferré national. Elle permet de relier facilement la gare TGV de Besançon Franche-Comté à la ville de Neuchâtel.

« Cette modernisation fait partie des priorités partagées entre l'Etat et la Région en raison de son report modal pour les territoires qu'elle irrigue et pour son caractère trans-frontalier ». Comme l'a analysé la présidente de la région Marie-Guite Dufay : « Demain, nous prendrons vraisemblablement le train de manière différente. Dans une société préoccupée par les enjeux écologiques, des investissements sont indispensables parce qu'il faudra inventer un avenir pour le train ».

55,5 millions d'euros sont investis pour la modernisation de cette ligne de montagne centenaire. Les travaux consisteront à conforter des ouvrages (tunnels, ponts, ouvrages en terre, tranchées), renouveler la voie sur 35 kilomètres, rendre accessible à tous les gares de Morteau et Valdahon, moderniser la signalisation pour permettre aux TER de la région BFC de continuer à circuler en Suisse. Les travaux sont en parfaite coordination avec le gestionnaire des infrastructures suisses.

Les enjeux environnementaux ont été intégrés à la réflexion du chantier. Les impacts sur les milieux naturels seront limités. Les zones d'installation du chantier se situent dans des secteurs à faible impact. Les zones humides, les arbres à enjeux et les haies sont totalement préservés. Un suivi est assuré par un écologue.

Ce chantier a des retombées économiques liées à l'hébergement et à la restauration. Il représente sur une année l'équivalent de 278 emplois directs et 233 emplois indirects ainsi que 7000 heures d'insertion.

Rendez-vous le 31 octobre 2021 pour voir à nouveau passer les trains dans notre village et en 2024 pour une seconde étape de travaux et une échéance plus lointaine pour que sur cette ligne des Horlogers circulent des trains à hydrogène.



▶ Ligne des Horlogers... Pourquoi ?

De Besançon au Locle en passant par Morteau et La Chaux de Fonds, la Ligne des Horlogers vous emmène de Besançon « capitale du Temps et de l'horlogerie de précision », au Locle et à La Chaux-de-Fonds, villes suisses inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO pour leur histoire et leur renommée horlogères.



CDP du GBM

Conseil de Développement Participatif

Le Conseil de Développement Participatif (CDP), principale instance de démocratie participative de Grand Besançon Métropole, renouvelle son assemblée pour un mandat de cinq ans, de 2021 à 2026, et invite les Grands Bisontins à le rejoindre.



Pourquoi participer ?

Lieu de parole libre et plurielle, visant l'intérêt général, le CDP est consulté dans les champs obligatoires définis par la loi sur le projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet (PLH, PDU, PLUi, révision du SCoT), sur l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de la communauté urbaine et sur toute question pouvant alimenter les réflexions des élus communautaires.

Quelles actions ?

Lors du mandat 2016-2020, le Conseil de Développement Participatif a engagé de nombreux travaux dans des domaines aussi variés que le tourisme, les transports, l'habitat, l'aménagement du territoire, l'économie circulaire, le développement durable, etc.

Qui peut participer et comment ?

Le CDP est composé de membres bénévoles qui enrichissent la connaissance des élus sur les réalités vécues et ressenties des habitants. Aussi, toute personne intéressée (majeure et habitant du Grand Besançon) qui souhaite mettre à profit ses compétences, ses réflexions et ses idées est invitée à rejoindre le Conseil de Développement Participatif en remplissant le bulletin de candidature téléchargeable sur le site du GBM (disponible également en mairie) puis en l'adressant à Grand Besançon Métropole.

- ▶ PLH : Programme Local de l'Habitat
- ▶ PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- ▶ SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- ▶ PDU : Plan de Déplacements Urbains

Grand Besançon Métropole - Conseil de Développement Participatif - 4, rue Gabriel Plançon - 25034 Besançon - Cedex
Plus d'infos : <https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/citoyennete/le-conseil-de-developpement-participatif-cdp/>

Anniversaires...

Maud Coruk

au centre commercial

Le 6 mars 2019, le PROXI de Mamirolle ouvrait ses portes avec, aux commandes, Steve Chevassu. Depuis l'équipe s'est étoffée et le commerce propose de nombreux services : gaz, Mondial relay, Point vert, carte de fidélité, livraison (*dans un rayon de 5 km pour 1€ de frais dès 30€ d'achat*), paniers anti-gaspi (*d'une valeur de 15€ composés de produits abimés ou à dates courtes mais consommables au prix de 5€*)...

Depuis le début d'année, un nouveau service a été mis en place : le drive. Prêt en 2h avec un minimum d'achat de 30€. Pour passer commande, il faut se connecter sur le site (ci-dessous). Le paiement en ligne n'est pas encore possible, les achats sont à régler au moment du retrait en caisse.

Pour fêter les 2 ans du magasin, aucun événement n'aura lieu en raison de la crise sanitaire. Toutefois, un jeu concours est organisé tout le mois de mars avec un tirage au sort prévu début avril. Pour s'inscrire, rendez-vous à la caisse du magasin ou sur la page Facebook Proximamirolle.

Bonne chance à tous !

www.proximamirolle.clicdrive.fr

Installé depuis le 11 février 2018 dans la galerie commerciale, le salon de coiffure Color'Style a fêté ses 3 ans.

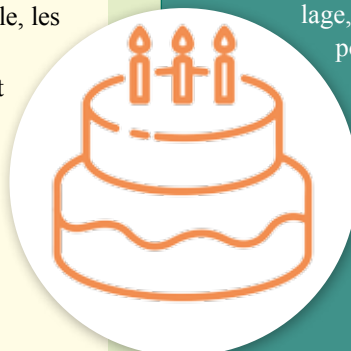
Pour fêter cet événement, Marielle Coppola a gâté ses clients en leur offrant une réduction sur une prochaine coupe.

Elle réalise toutes prestations de coiffure pour homme, femme et enfant. Les produits utilisés sont composés d'ingrédients d'origine naturelle (entre 94% et 98%) .

Elle propose également toute une gamme de maquillage, de shampooings solides et d'accessoires pour cheveux. Afin de poursuivre le développement de son salon, elle envisage de se former aux techniques de coloration végétale.

Marielle Coppola vous accueille :

le mardi de 9h à 18h
le jeudi et vendredi de 9h à 19h
le samedi de 9h à 14h.



Familles Rurales

Nouveau conseil d'administration

L'Association Familles Rurales de Mamirole s'est dotée d'un nouveau Conseil d'Administration lors de la dernière Assemblée générale, et ainsi d'un nouveau bureau pour préparer les décisions importantes (photo jointe). En effet, Florence Berthelemy et Eugène Coppola sont venus compléter l'équipe à la place de Pauline

Lepeule et Daniel Encarnacao, successivement secrétaire et trésorier et qui ont souhaité arrêter.

Bienvenue à ces nouveaux membres et surtout merci de permettre ainsi à l'association de continuer à fonctionner, car effectivement, ces postes doivent être obligatoirement pourvus, statuts obligent, afin qu'une associa-

tion soit légitimement fonctionnelle.

L'équipe associative remercie tout particulièrement Daniel Encarnacao, trésorier, pour son investissement sans faille au sein de l'association pendant ces nombreuses années et nous lui souhaitons une très bonne continuation.

Tout naturellement, j'en profite pour remercier, toujours, les référent-e-s bénévoles qui font fonctionner les différentes activités à destination des familles, que ce soit dans le domaine sportif, culturel, créatif, et aussi administratif. Si vous souhaitez, vous aussi, vous investir dans le domaine associatif, nous serons heureux de vous accueillir !

L'Association Familles Rurales de Mamirole fait partie du réseau Familles rurales, dont les missions se déclinent

puisque'il est impossible de pratiquer nos activités, de se retrouver, de se voir, même si un protocole strict et respecté était en place. L'Association Familles Rurales de Mamirole fonctionne au ralenti, cependant certaines activités continuent de travailler par le biais des prestations en ligne, visios, vidéos et aussi audio.

C'est le cas de la gym, du pilate, du stretching, du step, de la danse et pour finir du yoga et même un peu de chorale.

Certes, les prestations ne sont pas les mêmes qu'en présentiel, nous en sommes conscients, mais elles permettent de rester en contact avec les personnes, d'être dans une certaine normalité.

Les courbatures sont toujours bien présentes et le bien-être aussi ! N'hésitez pas à vous connecter pour participer à une visio, pour tester une vidéo, cela reste un moment privilégié qui vous appartient ou en famille, même dans un coin de salon !

Je tiens à remercier tous les intervenant-e-s qui ont dû répondre à ce nouveau défi, qui sans cesse doit être adapté afin d'offrir une prestation la meilleure soit-elle, et se voit perdurer dans le temps.

D'autres activités n'ont pas pu continuer du

aussi dans le domaine social, judiciaire, éducatif, agréé comme association de consommateurs. Ce réseau est présent dans de nombreux villages aux alentours, avec un public familial et des missions à destination des familles. Les adhérents de l'Association participent ainsi à ce grand mouvement. Je vous invite à aller consulter le site internet départemental ou national pour découvrir ce réseau et ses missions sur l'ensemble du territoire.

A l'heure actuelle, on ne peut pas ne pas parler de la crise sanitaire qui impacte aussi les associations en général, ces dernières se voient privées de leur essence même,

tout car elles ne pouvaient pas être adaptées à un autre mode de fonctionnement et c'est pour cela que des remboursements sont étudiés.

L'association remercie aussi tous les adhérent-e-s pour leur compréhension vis-à-vis de cette crise et les conséquences diverses que cela engendre.

L'équipe reste à votre disposition pour toute demande, elle est riche aussi de vos interrogations.

A bientôt !

L'Equipe de l'Association Familles Rurales de Mamirole



*afr.mamirole25@gmail.com
2 rue de l'Église 25620 Mamirole
Tél. : 03.81.55.70.47 le soir
Permanence le jeudi 17h à 18h*

Ça bouge...

Peggy Rufin et Christel Vieille

du côté de « Ma bulle »

Pour rappel

En période scolaire

Mercredi: 10h30 - 12h00

Vendredi: 16h30 - 18h00*

Samedi: 10h30 - 12h00

* hors couvre-feu

Pendant les vacances scolaires

Samedi: 10h30 - 12h00

Afin de répondre au mieux aux attentes et aux contraintes professionnelles et personnelles des habitants de Mamirolle, la bibliothèque envisage d'étendre ses horaires d'ouverture au public.

Aussi, elle vous propose de répondre à un sondage qui aidera l'équipe à étudier une nouvelle organisation, pour être au plus près de vos disponibilités.

Pour participer, vous pouvez utiliser le coupon-réponse ci-contre (à déposer dans la boîte aux lettres de la bibliothèque ou de la mairie) ou répondre en ligne en vous rendant **ici** ou sur le blog de la mairie pour y retrouver cette annonce.

Date limite pour répondre : 30 avril

Merci d'avance pour votre aide !

<http://www.mamirolle-blog.fr/>

À déposer dans la boîte aux lettres de la bibliothèque ou de la mairie - Merci

	Matin		Après-midi		Fermeture du soir					
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17h	<input type="checkbox"/>	18h	<input type="checkbox"/>	19h	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17h	<input type="checkbox"/>	18h	<input type="checkbox"/>	19h	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17h	<input type="checkbox"/>	18h	<input type="checkbox"/>	19h	<input type="checkbox"/>
Judi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17h	<input type="checkbox"/>	18h	<input type="checkbox"/>	19h	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17h	<input type="checkbox"/>	18h	<input type="checkbox"/>	19h	<input type="checkbox"/>
Samedi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
Autres									

Donnez votre avis sur l'ouverture de votre bibliothèque

Les petits...

de retour à la bibliothèque !

Depuis le confinement de novembre, les classes de l'école maternelle n'étaient pas revenues à la bibliothèque.



Peggy et Christel



Les enseignants et les enfants ont apprécié ce moment !

Après la mise en place du protocole sanitaire recommandé, l'équipe de la bibliothèque a été heureuse de recevoir à nouveau les quatre classes, le mardi 2 mars. La séance de lecture a eu pour thème le jardin, qui sera abordé en classe. Après les histoires, chaque enfant a pu choisir un livre et solliciter les animatrices pour une lecture individuelle. Ce temps dédié aux écoliers est important. Il permet à nos futurs jeunes lecteurs de se familiariser avec le lieu et de découvrir ses trésors. Une parenthèse pendant laquelle enfants (et adultes !) se laissent portés par le plaisir d'écouter (ou de raconter !) une histoire...

Rappel sur...

Maud Coruk

L'usage des masques

En mai 2020, la municipalité a organisé une distribution de masques en tissu en répondant aux propositions de groupements d'achats de la région Bourgogne Franche Comté et de Grand Besançon Métropole. (Voir article dans le Mamirolle actu n°58). Alors qu'un décret a été publié et que les masques en tissu posent beaucoup d'interrogation, un rappel sur l'usage de ceux-ci paraît indispensable.

Les masques fournis par la Région sont de catégorie 2, réutilisables et lavables 30 fois. Les masques fournis par Grand Besançon Métropole sont de catégorie 1, réutilisables et lavables 25 fois (pour les différencier,

ceux provenant de la communauté urbaine présentent une barrette au niveau du nez).

Depuis le décret n° 2021-76 du 27 janvier 2021, le masque grand public dit de catégorie 2 ne fait plus partie des masques de protection recommandés pour lutter contre la Covid-19.

Le ministère de la Santé recommande également de ne plus porter les masques en tissu fabriqués maison, ces 2 types de masques n'étant pas assez filtrants. Pour autant, ils ne sont pas interdits (à ce jour) mais ne peuvent plus être portés en entreprise, à l'école ou dans certains établissements de santé.

Les catégories de masques recommandées sont :

- ▶ les masques chirurgicaux à usage unique respectant la norme EN 14683,
- ▶ les masques en tissu industriel de catégorie 1, présentant une filtration d'au moins 90%, testés par un laboratoire et respectant les normes AFNOR,
- ▶ les masques FFP2.

Rappelons que les masques ne doivent pas être jetés sur la voie publique au risque d'une amende de 68€. Il convient de les emballer dans un sac et d'attendre 24h avant de les mettre dans la poubelle grise.



Le magasin PROXI de Mamirolle propose le service de retrait d'espèces : **POINT VERT**. Il permet d'effectuer un retrait en toute confidentialité. Il suffit de présenter sa carte bancaire, d'indiquer le montant souhaiter (entre 20 et 100€/jour), et de composer son code confidentiel. Ce service est réservé aux clients du Crédit Agricole. Cependant, notre commerçant l'a ouvert à tous pour rendre service aux habitants (aucune commission n'est perçue pour les clients d'une autre banque). Toute demande supérieure à 100€ nécessite une commande préalable. Le retrait est accordé sous réserve de disponibilité en caisse.



La course cycliste **Classic Grand Besançon Doubs** traversera notre commune le vendredi 16 avril vers 14h30. Elle regroupe 24 équipes internationales professionnelles. Une retransmission en direct sur la chaîne gratuite l'Équipe est prévue pendant 4 heures. Les associations locales et les habitants peuvent être mis à contribution, s'ils le souhaitent, le temps du passage (1h), pour sécuriser les carrefours et les aménagements urbains. Plus d'informations en mairie pour les bénévoles intéressés.

SALARIÉ-E-S DES TPE - EMPLOYÉ-E-S À DOMICILE

RAPPEL ÉLECTIONS SYNDICALES

Communication de la DIRECCTE de Bourgogne - Franche-Comté

L'élection syndicale des entreprises de moins de 11 salarié-e-s et des employé-e-s à domicile est organisée tous les 4 ans. L'enjeu est important. Cette élection permet la désignation :

- ① des syndicats représentant les salariés pour la négociation des conventions collectives au niveau des branches professionnelles,
- ② des conseillers prud'hommes,
- ③ des membres des commissions régionales réunissant salarié-e-s et employeurs au niveau interprofessionnel (CPRI).

Le vote est simple, rapide et confidentiel. Il peut se faire en ligne ou en renvoyant le bulletin reçu par courrier.

Documentation disponible en mairie

VOTEZ DU 22 MARS AU 4 AVRIL

Plus d'informations sur : election-tpe.travail.gouv.fr

Ramassages des déchets : le jeudi



avril : 9 et 22
mai : 6 et 20
juin : 3 et 17



avril : 1^{er}, 15 et 29
mai : 14 et 28
juin : 10 et 24

MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : Daniel Huot
Responsable de rédaction : Christel Vieille
Equipe de rédaction : Maud Coruk, Julie Muller, Marilyn Véziniér
Correcteurs : Nicole Léchine - Jean Duquet
Mise en page : Christel Vieille
Dessins : canva.com



Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 10h à 12h
Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h
Samedi (semaines impaires) 9h à 12h

Coordonnées de la mairie

Téléphone 03 81 55 71 50
Fax 03 81 55 74 61
Mail mairie@mamirolle.com
Blog <http://mamirolle-blog.fr>
Site www.mamirolle.info

Allo urgence mairie 07 85 47 80 78